



**Bulletin municipal.**  
**Septembre 2016**

**LA VEZE. Commune verte.**

Le 1er janvier prochain, la loi LABBE complétée par la loi de Transition énergétique entrera en application. Cela signifie pour les communes, l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) pour l'entretien de la voirie et des espaces verts publics, à l'exception des terrains de sports et des cimetières. Il est désormais avéré qu'il existe des liens entre l'utilisation de ces produits et le développement de certains cancers, (Notamment prostate et sang), l'augmentation des maladies neurodégénératives (Parkinson), l'accroissement des fausses couches et des anomalies constatées sur les fœtus. Soucieuse de la santé de ses habitants et sensible à tout ce qui concerne l'environnement – la Vèze se trouve sur le marais de Saône, zone protégée - la commune n'a pas attendu l'obligation d'appliquer la loi pour mettre en œuvre des techniques « vertes ».

Depuis le début de l'année le désherbage réalisé par Gilbert, l'employé communal, est réalisé manuellement.

A noter qu'à partir du 1er janvier 2020, la loi interdira également l'usage de ces produits aux particuliers. Si vous souhaitez vivre dans un environnement plus sain et laisser une planète moins polluée à vos enfants et petits-enfants, n'attendez pas !

**Spécial rentrée.**

**Quoi faire à La Vèze ?  
Toutes les activités proposées sur la commune**

## Sommaire

- La Vèze, commune verte. P 1
- « laveze.fr ». Site officiel de la commune. P 1
- Voisins vigilants. P 2
- Vide grenier
- Projet de mutuelle solidaire. P 2
- 70ème permis de chasse pour Daniel Boiteux . P 3
- La tique attaque. P 3
- Les activités proposées sur la commune. P 4
- Les activités proposées sur la commune. P 5
- Modification du circuit des bus. P 6
- Restauration du groupe scolaire. P 6
- La fête de l'école. Arguel, Fontain, La Vèze. P 6
- Le 2CV club Bisontin expose. P 7
- Collecte des ordures ménagères. P 7
- Le repas des aînés. P 8
- Promenons-nous autour de La Vèze. P 8

[www.laveze.fr](http://www.laveze.fr)

Le site de la commune de La Vèze est un peu semblable à ceux des autres communes environnantes. Il permet de connaître les jours et les heures d'ouverture du secrétariat, de découvrir les différentes activités proposées par l'association (AFCS) ou les autres clubs, de trouver les démarches à accomplir pour les documents officiels (Carte Nationale d'Identité, acte de naissance, de mariage, déclaration de décès, carte d'électeur etc.), de prendre connaissance des compte-rendus des conseils municipaux, de consulter le règlement concernant l'urbanisme ou de s'informer pour louer la salle des fêtes. La liste, bien entendu, n'est pas exhaustive et un petit tour sur le site vous permettra d'en découvrir toute la richesse.

**S'il ressemble beaucoup aux autres sites, il a cependant un plus qui ne peut que vous intéresser et vous être utile.** En effet en vous abonnant à la Newsletter, ce qui est totalement gratuit et sans engagement, vous recevrez en temps réel les informations susceptibles de vous être utiles. Vous serez informés entre autre des coupures d'eau ou d'électricité mais pas seulement. Actuellement un emploi y est proposé.

Comment s'inscrire ? Rien de plus simple. Il suffit d'aller sur le site « laveze.fr » et sur la première page en bas à droite, de rentrer son nom, son prénom et son adresse mail dans les cases correspondantes avant de valider en cliquant sur la case « Je m'abonne ! ». Et c'est tout. Dès qu'une information sera ajoutée sur le site, vous recevrez un mail pour vous en informer. Tentez l'expérience et si elle n'est pas convaincante pour pourrez toujours annuler votre inscription.

## Voisins vigilants

Au printemps s'est tenue à la salle des fêtes de la Vèze une réunion organisée par la gendarmerie et animée par le capitaine Eric Louvet. Le public était venu nombreux car des invitations avaient été lancées dans la commune mais aussi dans les villages environnants sous forme d'affiches. De plus le sujet était brûlant et concerne tout le monde : les cambriolages. Après avoir rappelé quelques données statistiques, le capitaine a rappelé les règles élémentaires pour réduire les risques d'être cambriolé.

- Veiller à toujours bien fermer à clef son domicile, même pour une absence courte.
- \* Donner l'impression que son domicile est occupé.
- \* Faire relever le courrier de sa boîte à lettres durant son absence.
- \* Ne jamais faire part de son absence sur les réseaux sociaux.
- \* Dans une habitation, ne jamais laisser de bijoux, sac à main ou tout objet de valeur, apparents depuis le domaine public.
- \* Rester discret sur certains détails privés. (Objets de valeur, lieu de rangement).



Le public était venu nombreux.

Pour conclure le capitaine a proposé au public présent d'adhérer au dispositif « voisins vigilants » mis en place en France de puis 2007 pour rassurer la population, améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Le principe est simple : toute personne qui détecte quelque chose d'anormal dans son quartier en avise la gendarmerie et accélère ainsi l'intervention. Si vous souhaitez en savoir plus sur ce dispositif et y adhérer, prenez contact avec la secrétaire de mairie, Catherine Mérimot.

Tel : 03.81.61.98.99

Permanences de la mairie :

\* Mardi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h00.

\* Vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h00.

## VIDE GRENIER

Dimanche 26 juin, notre vide-grenier, le 11<sup>ème</sup>, a accueilli dans le « vieux village » 63 exposants sur un peu plus de 400 mètres linéaires : de plus en plus de fidèles avec des réservations d'emplacement précis montrent que notre vide-grenier a acquis une certaine notoriété, même si un match de football très important aux yeux des français avait lieu ce même jour !! Des bénévoles toujours motivés et de bonne humeur, étaient présents pour l'installation, la buvette, la petite restauration et le rangement. Tout comme le montant des adhésions, les recettes de cette manifestation permettent d'organiser les activités, d'acheter du matériel et de financer le carnaval des enfants et les aides au sport et à l'éveil culturel. L'association remercie encore à cette occasion la mairie pour le prêt du matériel et du bâtiment, Gilbert pour le grand nettoyage de l'atelier, ainsi que les bénévoles de la buvette et de la restauration et vous donne rendez-vous dimanche 25 juin 2017 pour la 12<sup>ème</sup> édition.

## PROJET DE MUTUELLE SOLIDAIRE.

5 % de la population française est sans complémentaire santé.

15 % de la population renonce aux soins pour des raisons financières.

Un constat inquiétant qui n'a pas laissé indifférent le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon (CCAS). Ce dernier a signé une convention de partenariat avec l'association Actiom, association d'assurés loi 1901, afin de proposer à toutes les personnes qui le souhaitent de souscrire une mutuelle santé au meilleur coût.

Quelles sont les personnes concernées ? Tout les habitants sans aide à la mutualisation par son employeur ou à la CPAM c'est à dire chômeurs indemnisés, retraités, salariés de la fonction publique sans contrat collectif, auto-entrepreneurs, salariés à employeurs multiples ou en apprentissage avec une cotisation employeur dépassant 10 % du revenu.

La commune de La Vèze souhaite adhérer à ce dispositif et permettre ainsi à tous ceux qui le souhaitent de souscrire un contrat auprès de cette association.

Des informations plus précises vous seront données sur le site « laveze.fr » dès que l'adhésion sera effective.



## Le coin des chasseurs

### 70ème permis pour Daniel Boiteux



Le samedi 11 juin 2016, les chasseurs de La Vèze ont tenu à fêter leur doyen au cours d'une rencontre amicale à l'étang.

Daniel va entamer sa 70ème année de chasse, la saison prochaine. Il a pris son premier permis en 1947 dans son village de Trépot. L'occasion de rappeler qu'il a prélevé pas moins de sept lièvres pour sa première campagne, de quoi laisser rêveurs les jeunes nemrods actuels. C'était, à cette époque, le gibier roi et comme pratiquement tous les chasseurs, Daniel se cantonnait aux capucins. Les chevreuils et sangliers étaient quasiment absents et peu de chasseurs étaient intéressés par les

oiseaux, comme les perdrix ou les bécasses. Par la suite, accompagné de chiens courants, Daniel a beaucoup participé à la chasse au grand gibier. Excellent tireur, il n'a cependant jamais cherché à réaliser des tableaux extraordinaires et il est incapable de dire le nombre de chevreuils ou de sangliers qu'il abattus. Daniel ne dédaignait pas non plus la chasse à la bécasse et il n'y a pas bien longtemps encore qu'il en inscrivait à son tableau. Les faisans faisaient aussi partie du gibier qu'il affectionnait. Daniel s'est investi pendant de nombreuses années dans la gestion de la chasse sur La Vèze et durant une quinzaine d'année comme président. Aujourd'hui encore, il fait toujours partie du conseil d'administration. Les chasseurs profitent aussi beaucoup de l'étang de

Daniel. C'est un parking de chasse, un lieu de rencontre permanent qui permet également, l'organisation de concours de pêche au profit de l'association. Merci Daniel. Nous te souhaitons encore une longue carrière de chasseur.

#### ***Tes amis chasseurs.***



Daniel Boiteux en compagnie de ses chiens

## La tique attaque



La tique ne s'attaque pas uniquement à nos animaux de compagnie.

Elle ne dédaigne pas de temps en temps la peau des humains ce qui parfois peut avoir des conséquences graves pouvant aller jusqu'à la maladie de Lyme, infection touchant principalement la peau, les articulations ou l'appareil nerveux.

Les tiques vivent dans les milieux humides et boisés, mais aussi dans les prairies, les herbes, les pelouses et même parfois en zones urbaines. Elle est active toute l'année et plus particulièrement d'avril à octobre.

Elle repère sa cible attirée par les mouvements, la chaleur ou le gaz carbonique émis par l'animal ou par l'homme et profite de son passage pour s'agripper lui. Sa piqûre est souvent indolore et passe inaperçue. Pour se protéger, il est conseillé de porter des vêtements couvrant le corps (bras, jambes et cou)

et des chaussures fermées. Les répulsifs comportent parfois des contre-indications et n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Le port d'un chapeau est également conseillé. Si malgré ça vous veniez à être piqué, retirez la tique le plus tôt possible, dès que vous l'avez repérée, car le risque de transmission de la bactérie agent de la maladie de Lyme augmente avec la durée d'attachement de la tique à la peau. Pour l'enlever, utilisez un crochet à tique disponible en pharmacie, à l'exclusion de tout autre procédé, notamment l'éther ou l'alcool. Ne compressez surtout pas la tique afin d'éviter qu'elle régurgite sa salive qui contient tous les agents pathogènes. Après l'avoir extraite, désinfectez la zone de piqûre et lavez-vous les mains.

Si vous constatez 24 heures après la piqûre, l'apparition d'une zone de rougeur qui s'étend ou d'autres symptômes : maux de tête, fièvre, fatigue anormale, douleurs, consultez votre médecin.

Toutes les activités proposées sur la commune.

## AFCS. Association Familiale Culturelle et Sportive

*L'AFCS propose différentes activités d'éveil ou sportives à ses adhérents et en subventionne d'autres sur présentation de facture.*

*Entrées piscines : - 50 %*

*Entrées cinémas : - 25 %*

*Activités sportives ou d'éveil culturel : 20 euros / an / mineur.*

*Sorties parcs de loisirs, marchés de Noël; etc..15 euros /an /carte.*

*Remboursement de la carte avantage-jeune aux enfants inscrits en primaire*

### MUSCULATION

*Lieu: Salle au dessus du Lavoir*

*Réservé aux personnes majeures et sur présentation d'un certificat médical.*

*Lundi et mercredi à 18h00*

*Mercredi de 14h00 à 15h00 (pour les femmes)*

*Ouvert aux mineurs à partir de 16 ans accompagnés d'une personne majeure (fournir l'attestation d'assurance extra-scolaire)*

*Nouveau : section féminine*

*Cotisation annuelle :*

*Véziers 10 €*

*Extérieurs 25 €*

*Contact: Lionel PFEIFFER*

*Tél: 03.81.81.14.16*

### YOGA

*lieu: salle des fêtes*

*Jeudi à 9h30 à 11h00 et de 20h00 à 21h30*

*Cotisation annuelle 100 €*

*Contact: Arlette JEANNIN*

*Fixe : 03.81.81.46.63*

*Mob : 06.83.47.54.74*

### CLUB LOISIRS

**Jeux de société, jeux de cartes.**

**Ouvert à tous.**

**Lieu : mairie (Salle du conseil)**

**1 jeudi après midi sur 2**

**Contact : Jim Drouhard**

**Tel : 03.81.83.09.21**

### PETANQUE

*Lieu: terrain stabilisé derrière la salle des fêtes  
(Pour tous)*

*Mercredi à 20h00 en saison*

*Responsable :*

*Jean-Claude BOITEUX*

***Tél: 03.81.82.37.53***

### MARCHE AVEC BATONS

**Mardi matin ou samedi matin**

**Contact : Philippe CHIRON**

**Tel : 03.81.83.48.51**

## Toutes les activités proposées sur la commune.

### 2 CV Club bisontin

7 rue des 3 bassins  
25660 LA VEZE  
Tel : 03.81.81.23.39  
renaudmichel59@neuf.fr



Président : Michel Renaud.  
Tel : 06.12.39.15.46

Site  
<http://le2cvclubbisontin.e-monsite.com>

Cotisation annuelle : 20 €.

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LA VEZE

Rue de l'école

Ouverte les mercredi de 15h00 à 17h00  
et les vendredi de 16h30 à 17h30

Fermeture en août et à Noël.

Cotisation : 5 euros par foyer

Prêt de 3 ouvrages par personnes pour une  
durée de 3 semaines (possibilité de prolonger le  
prêt en nous prévenant)

#### Que trouve-t-on à la bibliothèque ?

Des romans, des documentaires, des bandes  
dessinées, des livres pour bébés, des revues, des  
DVD, un lecteur pour livres-CD avec casque (coin  
enfants).

Les livres non disponibles peuvent être réservés.

### FOOT BALL

Contact : Jean Claude QUEUCHE  
Jean-claude.queuche@orange.fr  
Tel : 03.81.83.14.90

Age adhésion M et F : à partir de 5 ans  
révolus

Jours des entraînements : en fonction des  
catégories

Lieux des entraînements : Montfaucon ,  
Nancray, Tarifs : de 60 à 140 € selon la  
catégorie.

### 1,2,3 Soleil

Association des parents d'élèves de  
l'école Fontain, Arguel, La Vèze,  
Pugy

Présidente Nadège Quinty

Tél : 06.81.85.75.25

Contact sur La Vèze :

Christophe Caverot

Tél : 03.81.88.49.19

as123soleil@gmail.com Organiser des  
actions pour financer et accompagner  
des projets dans l'école. Permettre la  
rencontre des parents d'élèves et des  
enfants des 4 communes. (Exemple  
d'actions : stand buvette au vide  
grenier de Fontain, fête de Noël à  
l'école, après-midi jeux, bourse aux  
jouets...)

Adhésion : sont considérées comme  
adhérentes toutes les familles ayant  
au moins un enfant scolarisé dans  
l'école; pas de frais d'adhésion.

Tout parent désirant s'investir dans  
des actions est le bienvenu.

### ECOLE DE MUSIQUE DU PLATEAU

Renseignements : [emplateau@gmail.com](mailto:emplateau@gmail.com)

Contact : Mr Loichot : 09.84.43.65.09

Tarifs : de 90 à 450 Euros en fonction de l'option  
choisie

Réduction 2ème enfant : - 10 %.

3ème enfant : - 20 %

Tarif adhésion par famille : 10 Euros

Lieu de cours : dépendant de l'instrument choisi  
(Mamirolle, Montfaucon, Morre, Nancray, Saône, La  
Vèze .

## MODIFICATION DU CIRCUIT DES BUS

A compter du 1er septembre 2016, les bus scolaires et autres (réseau GINKO), ne prendront plus le circuit actuel. Ils descendront entièrement la Grande rue, tourneront rue de l'Eglise, se dirigeront vers le lavoir où l'arrêt reste inchangé et repartiront par la rue du Lavoir. Il sera donc interdit de stationner au croisement rue du Lavoir/rue de l'Eglise afin de permettre aux bus de manœuvrer ainsi que rue du Lavoir. Ces dispositions sont prises également pour sécuriser les rues du centre du village.



## RESTAURATION DU GROUPE SCOLAIRE



L'école de La Vèze avant la construction du Groupe Scolaire

Construit au début des années 50 pour remplacer l'ancienne école du village devenue trop vétuste et complètement inadaptée, le Groupe Scolaire de La Vèze nécessite au minimum que l'on fasse des travaux pour changer la toiture. L'occasion pour revoir ce bâtiment dans son ensemble et le mettre aux normes actuelles. C'est ainsi que des travaux d'isolation vont être entrepris, que la chaudière à fioul va être remplacée par un modèle à granulés de bois plus écologique, qu'un logement supplémentaire va être créé dans l'ancienne salle du conseil municipal et que les bureaux occupés actuellement par le syndicat du Marais vont être restaurés. Les travaux débuteront cet automne pour s'achever au printemps.

## LA FETE DE L'ECOLE ARGUEL-FONTAIN-LA VEZE

L'année scolaire s'est achevée par un moment convivial à l'école le samedi 25 juin 2016.

Les enfants ont présenté des chants en français et en anglais, accompagnés par 2 élèves et un enseignant à la guitare.

La fête s'est poursuivie par un apéritif offert par l'association des parents d'élèves 1, 2, 3 Soleil.

Des jeux de kermesse ont été animés par des élèves de CM2.

Ceux qui le désiraient ont pu manger sur place ; des parents se sont chargés des cuissons sur plancha et autres desserts.



Des parents d'élèves de la commune de Pugey se sont joints à cette journée ; rappelons qu'à la rentrée prochaine, les enfants des classes maternelles de cette commune seront scolarisés dans notre école. Malgré la pluie en fin de matinée, cette manifestation a bien terminé l'année. Nous souhaitons une bonne rentrée en 6ème pour les élèves qui quittent le CM2.

## Le 2 CV Club Bisontin expose.

Dimanche 19 juin. Le 2 CV club de Besançon dont le siège est à La Vèze, expose pour la 5ème fois des véhicules anciens. Au total 120 voitures dont les 3/4 sont évidemment des Citroën et plus particulièrement des 2 CV. Cette année parmi les vedettes de cette exposition on peut remarquer une Citroën Rosalie de 1924 et une Jaguar Type E des années 70. Comme tous les ans une ballade dans le village et les environs est organisée ainsi que de nombreuses animations : 2 CV piscine, jeu de boules avec des pistons et maquillage avec pour thème la dedeuche. Tous les personnes présentes ont pu se désaltérer à la buvette et les 130 convives inscrits pour le repas du midi ont eu l'agréable surprise de déjeuner accompagnés par un excellent groupe de jazz



L'atelier maquillage a eu du succès



Les dedeuches, reines de l'exposition

Bravo au dynamique président, Michel Renaud, et à toute son équipe de bénévoles pour cette belle journée.

En mai 2018 l'exposition sera encore plus grandiose car le 2 CV club de Besançon organise à La Vèze la 25ème rencontre nationale. Au total : 3000 véhicules, que des Citroën, et entre 20 et 25000 visiteurs ! De nombreuses animations et des concerts seront mis en place à cette occasion. Mais chut ! Pour l'instant il ne faut rien dévoiler.

Si vous souhaitez participer à cette grande aventure que sera l'exposition nationale de 2018 et apporter votre aide dans le cadre de ces journées exceptionnelles, vous serez le bienvenu. Appelez Michel Renaud au 06 12 39 15 46.



BLOGOIF

## Collecte des ordures ménagères.

### Suppression des points accidentogènes sur la commune

A la demande du Grand Besançon, les communes doivent se mettre en conformité avec la réglementation en terme de sécurité pour la collecte des déchets. Les marches arrière des camions de collecte ne sont plus autorisées. Il conviendra donc d'aménager la voirie en créant :

\* des aires de retournement en fonction des possibilités foncières aux points suivants :

- rue Louis Blériot
- rue de la Glacière
- chemin des Quatre Vents
- lieu-dit les Baraquets



\* des points de regroupement pour les bacs au niveau du 11 rue de l'École et rue des Tourbières

Tout le monde doit participer ; les usagers devront faire quelques pas pour amener leurs bacs sur l'aire de regroupement et la commune financera les travaux.

La collecte des déchets a lieu le jeudi matin, veillez à ce que les véhicules ne gênent pas la manœuvre de la benne à ordures. La commune a déjà reçu deux avertissements.

Je remercie par avance tous les habitants de notre commune pour leur collaboration.

## LE REPAS DES AINES



Monsieur Lucien Jolibois, le doyen de la commune, et son épouse avec madame la Maire.



Ah ! Danser avec un bel officier !

Ils étaient près de 90 personnes à avoir répondu le 17 janvier dernier à l'invitation faite par la commune pour le traditionnel repas des aînés.

Dans une ambiance joyeuse et conviviale, chacun a pu déguster l'excellent repas préparé par Le Vézois et servi par les élus. L'orchestre du cru, Les Véziers, assurait l'animation et faisait danser les convives entre chaque plat. L'après-midi s'est terminé avec le groupe « La Varsoivienne de Besançon » qui a dansé sur des airs de Johann Strauss en costume du Second Empire avant d'inviter ceux qui le souhaitaient à venir danser avec eux.



Tout le monde a pu s'initier à la valse. Y compris les élus !



Madame Thérèse Pitoy, la doyenne du village, en compagnie de madame la Maire.



Directrice de publication : Catherine Cuinet  
 Responsable de rédaction : Didier Bertoletti  
 Rédaction : Christophe Caverot, Catherine Cuinet, Robert Hyenne, Catherine Merillot, Didier Rochet, Didier Bertoletti  
 Photos : Christophe Caverot, Robert Hyenne, Didier Rochet, Site Internet 2CV Club, Didier Bertoletti

Imprimé et diffusé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

## Promenons-nous autour de La Vèze

Ballades, footing, marche active, cyclo ..... à LA VEZE

Afin de profiter pleinement de la richesse de nos chemins, nous vous proposons un choix de petites promenades à la découverte des couleurs, odeurs, des paysages de la fin de saison.

Ces tracés sauront agrémenter vos week ends....

**Tracé rouge** : Chemin du tour "le Cretet" 2.5 kms (40 mns à pieds)

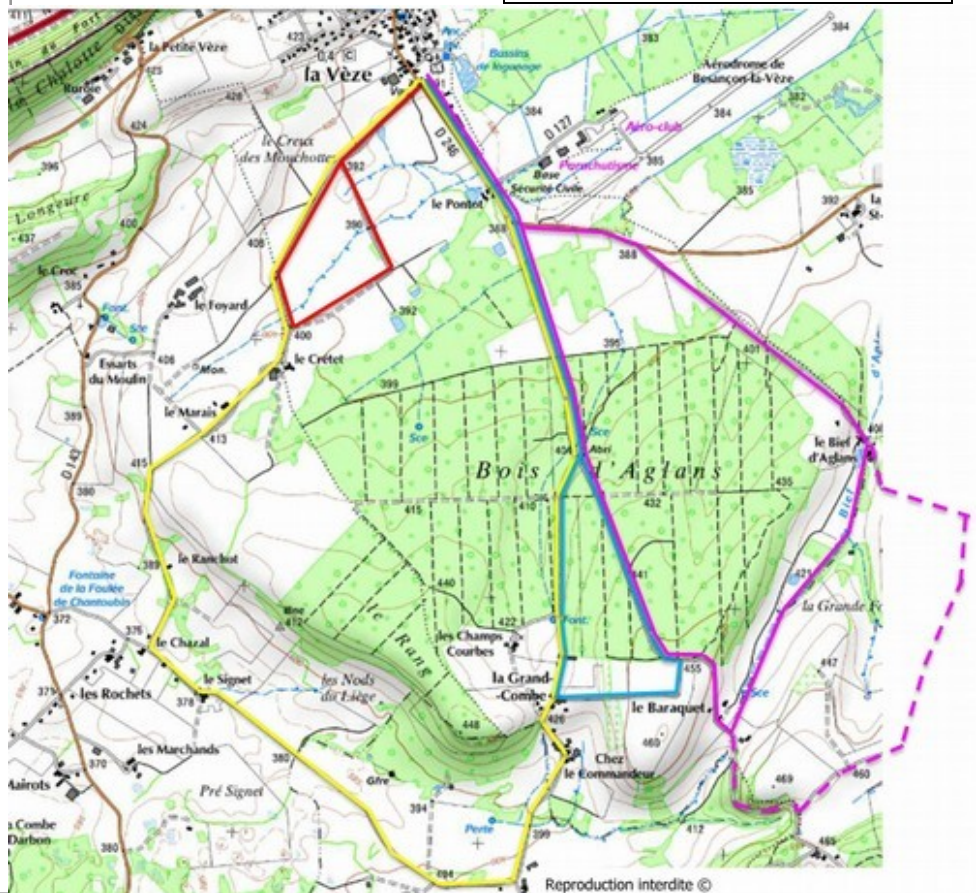
**Tracé jaune** : Chemin du tour du "Bigauzey" 8 kms (2 heures à pieds)

**Tracé bleu** : Chemin du bois d'Aglans par la Grand Combe 5,7 kms (1 heure 25 mns à pieds)

**Tracé rose** : Chemin du bois d'Aglans par le "Baraquet" et le "Bief d'Aglans" 6.7 kms (1 heure 40 mns à pieds)

**Tracé pointillés roses** : (Variante par Bois Vieille) 1.5 kms (ajouter 25 mns à pieds)

Reproduction interdite ©



Reproduction interdite ©